

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
HYDRO-QUÉBEC DANS SES FONCTIONS DE COORDONNATEUR DE LA FIABILITÉ AU QUÉBEC
RELATIVE À LA DEMANDE DE RETRAIT DES FONCTIONS PSE ET IA DU REGISTRE DES ENTITÉS
VISÉES PAR LES NORMES DE FIABILITÉ**

1. Référence : Pièce B-0010, p. 5.

Préambule :

À la référence, le Coordonnateur cite un extrait de la décision de la FERC en lien avec le retrait des fonctions IA et PSE. Dans cet extrait, la FERC supporte la nécessité d'assurer une coordination avec la NAESB :

« [...] *We do agree that NERC must coordinate with NAESB to ensure a proper “hand off” of commercial-related provisions, and address this in more detail later in the order.* » [Notes de bas de pages omises]

Demande :

1.1 Veuillez élaborer sur les besoins, aux fins de fiabilité, de coordination avec la NAESB soulevés par la FERC eu égard aux PSE et aux IA dans son application au Québec.